

Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain,
tenue le mercredi 2 mai 2007 à 19 h 00,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Claude B. Piquette, vice-président
Mme Maria Calderone, membre
M. Laval Demers, membre
M. Jean-Marc Gibeau, membre
Mme Line Hamel, membre
Mme Lise Zarac, membre

COMMISSAIRES ABSENTS

M. François Purcell, membre – Absence motivée

COLLABORATEURS PRÉSENTS

M. Robert Lamontagne, directeur principal, Service des finances et trésorier de la Ville
Mme Andrée Perreault, directrice du plan d'affaires et du budget, Service des finances

CITOYENS PRÉSENTS

8 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h, le président de la commission, M. Ward, ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie d'avoir répondu à l'invitation.

M. Ward demande aux membres de la commission de se présenter et fait de même. Puis il présente M. Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville ainsi que Mme Andrée Perreault, directrice du plan d'affaires et du budget.

M. Ward annonce que la commission procédera à l'étude publique du processus budgétaire de la Ville de Montréal. Il s'agit, dit-il, d'un processus relativement complexe, mais la commission est d'avis qu'il importe de l'expliquer clairement afin de stimuler la participation des citoyens aux discussions sur les enjeux budgétaires.

M. Ward rappelle qu'en dehors de l'étude du budget comme tel, qui arrive en fin de parcours, plusieurs tribunes s'offrent aux citoyens, au cours d'une année, leur permettant de s'exprimer et d'influencer les décisions relatives au budget. Il fait référence notamment aux assemblées publiques, celles des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui portent sur différents sujets pouvant avoir une incidence budgétaire.

M. Ward introduit brièvement le processus budgétaire en rappelant qu'il s'échelonne sur douze mois et implique de nombreux acteurs. Il rappelle également que depuis janvier 2006, le processus budgétaire s'exerce dans un contexte de gouvernance à trois niveaux : le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Après une première année de mise en application, il fait l'objet d'une révision.

M. Ward explique que le processus budgétaire doit tenir compte des impératifs d'équité et d'efficacité tout en se conformant aux exigences de la « RASOP » qui désigne la « révision des activités, des services, des opérations et des programmes ». Cette révision a été entreprise par l'administration municipale dans le but de recentrer les priorités de la Ville et augmenter la performance pour arriver à dégager des marges de manœuvre budgétaires. L'objectif ultime étant d'améliorer la qualité des services aux citoyens tout en respectant leur capacité de payer. La présentation du Service des finances permettra de mieux comprendre comment chaque dollar provenant des comptes de taxes ou autres sources de revenus fait l'objet d'un calcul rigoureux en vue d'adopter un budget équilibré.

M. Ward expose ensuite la façon dont la commission entend procéder. Elle entendra tout d'abord le Service des finances. Elle recevra ensuite les questions et commentaires des citoyens, après quoi les membres seront invités à prendre la parole.

La commission adoptera ses recommandations lors de sa prochaine assemblée publique qui aura lieu, le mardi 12 juin, au même endroit. Par la suite, le rapport de consultation et les recommandations seront déposés auprès du conseil municipal qui décidera par l'entremise du comité exécutif des suites à donner.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Demers, appuyée par M. Piquette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 8 novembre 2006 sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi

Sur une proposition de Mme Calderone, appuyée par Mme Zarak, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Le processus budgétaire de la Ville de Montréal Présentation du Service des finances

M. Ward invite M. Lamontagne à débiter la présentation.

M. Lamontagne rappelle, comme l'a souligné M. Ward, que le processus budgétaire est complexe. Il va tenter d'en exposer les grandes lignes sans trop entrer dans les détails. Il propose d'abord de présenter en toile de fond l'information générale qui encadre le processus, de revoir ensuite les principes qui ont guidé la révision entreprise cette année et enfin, de passer en revue chacune des étapes.

Information générale

M. Lamontagne mentionne tout d'abord que le processus budgétaire s'insère dans un cycle continu de gestion comprenant la planification, le suivi de gestion et la rétroaction pour atteindre les objectifs visés, en apportant au besoin les correctifs requis en cours d'année. Le processus budgétaire comme tel vise davantage la partie planification qui aboutit au dépôt du plan financier annuel, c'est-à-dire du budget. La présentation de ce soir porte essentiellement sur la planification budgétaire.

À la base de ce processus : les besoins formulés par les citoyens et les priorités de l'Administration. C'est sur cette base que l'on procède à une première planification pour se donner un cadre financier à long terme, conçu sur un horizon de sept ans. De ce cadre, on dégage ensuite une perspective de trois ans qui suppose des choix. Puis on entame le budget annuel. À chaque année, en mars, le dépôt des états financiers, qui s'inscrit dans le processus continu de rétroaction, vient retrancher une année et en ajouter une nouvelle dans la projection à long terme.

M. Lamontagne fait également mention du cadre légal dans lequel se déroule le processus budgétaire en rappelant le contexte de la nouvelle gouvernance à trois niveaux où chacune des instances adopte son propre budget : le conseil d'agglomération adopte le budget d'agglomération, le conseil municipal adopte le budget de proximité et chaque conseil d'arrondissement adopte son budget d'arrondissement. Il fait, au passage, un rappel des champs de compétence de chacune de ces instances. Il signale aussi le fait que la présentation financière doit se conformer aux normes comptables et directives du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

M. Lamontagne présente les acteurs concernés par le processus budgétaire. Au niveau politique : le comité exécutif, qui joue un rôle important en ce qui concerne les orientations, les priorités budgétaires et les enjeux financiers; le conseil d'agglomération et le conseil municipal qui vont approuver les orientations politiques et fiscales; les conseils d'arrondissement qui vont adopter leur propre budget; et enfin, les conseils des villes reconstituées qui vont faire l'analyse du budget d'agglomération. Au niveau administratif, le processus budgétaire mobilise les diverses unités administratives, soit les services centraux et les arrondissements.

La révision du processus

Après avoir exposé le cadre général dans lequel se déroule le processus budgétaire, M. Lamontagne rappelle les objectifs qui ont guidé la révision de ce processus, à l'an deux du nouveau contexte de gouvernance. Ces objectifs consistent essentiellement à : répondre aux besoins des citoyens; fournir à l'administration le support requis; obtenir l'engagement des unités à toutes les étapes du processus budgétaire, de la confection du cadre financier à l'adoption du budget; favoriser l'équité, la transparence, l'imputabilité et la responsabilisation; améliorer l'efficacité du processus et des intervenants dans le contexte de la nouvelle gouvernance; favoriser un bon arrimage entre le cheminement politique et administratif, en tenant compte des

exigences découlant notamment de la RASOP; favoriser une meilleure communication entre tous les intervenants; et enfin, simplifier le processus dans la mesure du possible.

Concernant la RASOP (révision des activités, des services, des opérations et des programmes), M. Lamontagne rappelle que l'administration a ciblé des économies à réaliser de 300 M\$ en 3 ans, entre autres par une réduction des effectifs de l'ordre de 1000 postes en 3 ans.

Il rappelle que tous les changements survenus ces dernières années (fusion, défusion, RASOP) ont déstabilisé le processus budgétaire que l'on tente actuellement de stabiliser pour faire en sorte que d'année en année, les élus et les fonctionnaires sachent à quoi s'attendre avec un processus budgétaire clairement établi. Cela implique notamment un échéancier précis et des responsabilités claires pour chacun des intervenants. Le rôle des Finances est d'agir à titre de coordonnateur et non pas de décideur, a-t-il précisé. Son rôle est de faire participer l'ensemble des gestionnaires et de présenter à l'administration l'éclairage nécessaire à la prise de décision.

Les résultats attendus de la révision du processus budgétaire sont donc de stabiliser le processus, d'assurer une démarche rigoureuse qui s'inscrive dans une perspective à long terme, de le faire connaître à tous et de responsabiliser les intervenants.

M. Lamontagne cède la parole à Mme Perreault qui va passer en revue chaque étape du processus budgétaire.

Les étapes du processus budgétaire

Mme Perreault présente le processus budgétaires en 15 étapes qu'elle énumère et décrit une à une, en attirant l'attention sur les échéances correspondant à chacune d'elles.

➤ *Du 1^{er} janvier au 31 décembre*

1. Participation du citoyen

Le citoyen peut, tout au long de l'année, intervenir auprès de l'administration pour adresser une demande, que ce soit par un contact direct avec les élus ou en utilisant un des canaux à sa disposition; que ce soit par une question ou un commentaire aux assemblées publiques des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération; que ce soit en participant aux travaux des commissions ou de l'Office de consultation publique. Tous ces renseignements sont analysés et canalisés pour influencer l'établissement des priorités par les diverses instances politiques.

➤ *Du 1^{er} janvier au 15 juin 2007*

2. Projections financières sur sept ans
3. Établissement du cadre financier triennal
4. Élaboration de la stratégie globale d'équilibre et des orientations pour le PTI
5. Établissement des enveloppes budgétaires (répartition des crédits aux unités d'affaires – arrondissements et services – établissement des crédits pour les sociétés et autres organismes)

➤ *Fin juin 2007*

6. Transmission des enveloppes aux services centraux et aux arrondissements

➤ *De juillet à septembre 2007*

7. Préparation des budgets de fonctionnement et des PTI dans les services centraux et les arrondissements qui les transmettront ensuite au Service des finances

➤ *Semaine du 21 octobre 2007*

8. Adoption du budget d'arrondissement par chaque conseil d'arrondissement

➤ *D'octobre à novembre 2007*

9. Consolidation et élaboration du budget selon les volets local et d'agglomération

➤ *De la fin novembre à la mi-décembre 2007*

10. Dépôt du budget au comité exécutif
11. Dépôt du budget au conseil municipal et au conseil d'agglomération

- Budget 2008 de la ville (incluant celui des sociétés paramunicipales) et PTI 2008-2010 au conseil municipal
 - Budget 2008 du conseil d'agglomération (incluant celui de la STM) et PTI 2008-2010 au conseil d'agglomération
12. Étude du budget par les commissions spéciales d'étude du conseil municipal et du conseil d'agglomération
13. Adoption du budget par le conseil municipal (14 décembre) et par le conseil d'agglomération (17 décembre)
- *Mi-décembre 2007*
14. Adoption des règlements sur les tarifs et sur les taxes pour les volets local et d'agglomération
- *De mai 2008 à la fin mars 2009*
15. Processus de suivi budgétaire aboutissant au dépôt de l'état financier annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération à la fin de mars.

Mme Perreault conclut sa présentation en rappelant qu'il s'agit d'une chaîne de production impliquant de nombreux intervenants d'où l'importance de stabiliser le processus autour d'un échéancier précis pour atteindre un maximum de rigueur.

M. Ward remercie M. Lamontagne et Mme Perreault et les félicite pour la clarté de leur présentation. Il souligne tout particulièrement l'intérêt que présente l'échéancier qui accompagne chacune des étapes, ce qui va permettre aux citoyens d'intervenir en temps et lieu. Il souligne également la place qui est faite au citoyen et qui reflète les recommandations formulées par la commission l'an dernier pour favoriser la participation des citoyens.

5. Période de questions et de commentaires du public

Le président de la commission invite les personnes inscrites à prendre la parole, à commencer par M. André Cardinal.

M. André Cardinal

M. Cardinal présente le mémoire de Projet Montréal qu'il a fait parvenir à la commission le jour même. Il sera transmis aux membres sur réception. En guise de préambule, il évoque la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui, souligne-t-il, exige de plus en plus de transparence de la part des élus et des différentes instances de la Ville. Il fait référence plus particulièrement à l'article 15 sur la participation. Puis, il cite cette pensée de Gil Courtemanche qui apparaît en page couverture du mémoire :

« La clé du succès réside dans la démocratie. Plus nombreux sont les gens associés aux décisions, plus celles-ci sont justes, acceptées et incarnées. Plus le sens des responsabilités est fort, plus le sens des devoirs et du respect s'accroît. »

M. Cardinal soutient que lorsque les gens ont du pouvoir, ils se sentent responsables.

M. Cardinal a deux propositions à formuler. La première, c'est que la Ville tienne un débat public sur les orientations budgétaires. Il cite l'exemple de la Ville d'Ottawa qui organise chaque année, en juin ou en juillet, une rencontre avec les citoyens et les intervenants des milieux syndical, des affaires, culturel et sociocommunautaire pour analyser les enjeux budgétaires en rapport avec les obligations de la Ville. Il propose que Montréal fasse de même.

M. Cardinal souligne l'importance d'un tel débat, notamment pour associer les citoyens aux demandes répétées des maires qui, depuis des années, réclament un meilleur partage des revenus fiscaux. Il rappelle que les démarches auprès de Québec pour obtenir une partie de la taxe de vente sont restées vaines car, selon lui, Québec tient à cette taxe plus qu'à toute autre, y compris l'impôt sur le revenu. Il est d'avis que ces demandes visant à revoir la fiscalité devraient faire l'objet d'un vrai débat public, en présence des élus des autres paliers de gouvernement.

M. Cardinal soutient que le fait d'avoir accès à l'impôt foncier uniquement oblige la Ville à encourager la spéculation pour faire augmenter le rôle d'évaluation, la seule façon d'augmenter ses revenus. Si la Ville avait d'autres sources de revenus comme, par exemple, une partie de la taxe de vente ou même de l'impôt sur le revenu, comme dans les pays scandinaves, on pourrait parler d'une meilleure répartition. On est loin de là, admet-il, mais il est convaincu que le débat doit se faire.

M. Cardinal souhaite également que la Ville fasse connaître le nombre d'employés affectés entre autres aux travaux d'inspection. Citant l'exemple du viaduc du Souvenir, il souligne l'importance

de ces travaux trop souvent confiés à des entrepreneurs privés. Il est d'avis que les instances publiques doivent pouvoir compter sur une telle expertise à l'interne pour être en mesure d'assurer la surveillance des chantiers.

En résumé, M. Cardinal propose une rencontre annuelle qui réunirait toutes les personnes intéressées pour discuter des grands axes du budget.

La deuxième proposition formulée par M. Cardinal est à l'effet que le budget global de la Ville et de l'agglomération soit présenté dans chacun des arrondissements. Puisqu'il s'agit, selon lui, de vases communicant, il importe de présenter aux citoyens une vue d'ensemble.

En terminant, M. Cardinal suggère que les recommandations des commissions soient débattues par le conseil municipal, devant public, plutôt qu'au comité exécutif.

En réponse aux préoccupations de M. Cardinal concernant de nouvelles sources de financement, M. Ward fait remarquer que la présentation sur le processus budgétaire fait précisément mention de sources de revenus potentielles comme étant essentielles au développement. Il souligne, par ailleurs, qu'il n'est pas de la compétence de la commission de faire des représentations auprès de Québec et Ottawa. De son côté, M. Cardinal précise que sa proposition visait simplement à associer les citoyens à la discussion sur les moyens à prendre pour faire plier les gouvernements sur la question de la taxation.

Par ailleurs, M. Ward considère que la comparaison avec la ville d'Ottawa ne tient pas dans le contexte montréalais de décentralisation et de gouvernance à trois niveaux : l'agglomération, la ville et les arrondissements. Il précise que la commission qu'il préside relève du conseil municipal, tandis qu'une autre commission sur les finances relève du conseil d'agglomération. Quant aux arrondissements, ils ont la responsabilité d'administrer leur budget et ont leurs propres mécanismes de consultation permettant aux élus locaux de se mettre à l'écoute de leurs citoyens.

Enfin, M. Ward accueille avec beaucoup de satisfaction le calendrier relatif au processus budgétaire, ce qui permet aux citoyens d'intervenir en temps et lieu tout au long du processus. Les citoyens savent qu'ils peuvent intervenir auprès de leur arrondissement jusqu'en juin pour réclamer, par exemple, un équipement à financer au PTI local. Les demandes relevant du champ de compétence des arrondissements devraient leur être adressées directement. Ceux-ci pourront alors prévoir les budgets nécessaires.

M. Ward remercie M. Cardinal avant de céder la parole à M. Roussopoulos.

M. Dimitri Roussopoulos, président du chantier sur la démocratie de Montréal et coprésident du comité communautaire sur le budget participatif du Plateau

Faisant lui aussi référence à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, M. Roussopoulos rappelle que la Charte a été adoptée à l'unanimité par le conseil de la Ville. Il cite l'article 16 d) du chapitre sur la Vie démocratique, par lequel la Ville s'engage à :

« Rendre accessibles annuellement aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations, préalablement aux consultations publiques conduisant à leur adoption. »

Il souligne qu'il s'agit d'une obligation légale à respecter. La première question qu'il adresse à la commission est de savoir si la présente révision du processus budgétaire respecte cet engagement.

M. Ward répond que tous travaillent dans le respect de la Charte, chacun dans son champ de compétence. Anticipant la référence au budget participatif du Plateau, il précise que les arrondissements ont la responsabilité de leur budget.

M. Piquette précise quant à lui que la consultation qui a eu lieu dans le Plateau-Mont-Royal portait plutôt sur le programme triennal d'immobilisations, car le budget de fonctionnement ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre.

M. Roussopoulos confirme que l'initiative du conseil d'arrondissement du Plateau était effectivement axée sur le budget triennal. Il souligne que cette initiative a soulevé l'intérêt de plus de 500 citoyens. Il affirme que l'expérience va se répéter cette année et se dit convaincu que le taux de participation sera encore plus important.

La deuxième question de M. Roussopoulos est de savoir si la commission est ouverte à l'idée d'un processus participatif pour discuter du budget triennal de la ville centre. Il serait prêt à partager avec les membres de la commission l'expérience du Plateau. On compte déjà 120 villes dans le monde à avoir adopté cette façon de faire, affirme-t-il. Il fait part de l'invitation qu'il a reçue de la Ville de Vancouver pour aller parler de l'expérience du Plateau.

M. Gibeau exprime un malaise devant cette tendance à croire que tout ce qui se fait de bien se fait ailleurs. Pourtant, fait-il remarquer, l'assemblée de ce soir est en soi un exercice démocratique. Si le taux de participation est faible malgré les efforts qui sont faits pour intéresser les citoyens, y a-t-il lieu de penser que c'est parce que tout va bien à Montréal ? Ou est-ce que les citoyens ne sont tout simplement pas intéressés ? C'est la question qu'il se pose. Il fait remarquer que le processus budgétaire fait pourtant une place importante à la participation des citoyens. Celle-ci constitue en effet la première étape du processus et peut se traduire de bien des façons. Et il cite : « Le citoyen peut tout au long de l'année être en contact avec le ou les élus de son choix. »

M. Gibeau privilégie le contact direct pour prendre le pouls des citoyens. Il est d'avis que si c'est le rôle de l'élu d'aller chercher l'opinion de ses citoyens, notamment en ce qui concerne les choix à faire au PTI, cela peut se faire autrement que par des référendums. Il donne l'exemple de son arrondissement, celui de Montréal Nord, où il rencontre régulièrement ses citoyens pour connaître leurs attentes. Bien que depuis 2002, avec la nouvelle ville, les façons de faire soient différentes, M. Gibeau croit qu'il est toujours possible de faire les choses simplement. Il conclut en affirmant que le rôle principal d'un élu est d'administrer.

M. Roussopoulos précise alors son propos. Le fait d'évoquer ce qui se fait ailleurs n'enlève rien à sa fierté d'être Montréalais. Et il est aussi fier d'être invité par la Ville de Vancouver pour parler de Montréal et de ce qui a été réalisé dans le Plateau. Il signale qu'au Forum mondial urbain, organisé par une agence des Nations Unies en juin dernier, on a consacré une table ronde sur l'expérience de budget participatif dans le Plateau, comme quoi, il y a des gens qui croient avoir quelque chose à apprendre des Montréalais. M. Roussopoulos est venu partager cette expérience avec les membres de la commission pour sonder leur ouverture en ce sens pour ce qui est du budget de la ville centre.

M. Roussopoulos s'interroge sur le peu de participation à l'assemblée de ce soir, en comparaison avec les centaines de personnes qui ont participé au budget participatif dans le Plateau. Il déplore le fait de n'avoir vu aucune annonce dans les journaux concernant l'assemblée publique de ce soir et demande à connaître la liste des personnes ayant reçu une invitation à l'assemblée publique.

M. Ward reconnaît que la commission s'interroge elle aussi sur le faible taux de participation à ses assemblées publiques. Elle tente d'ailleurs d'y remédier, notamment en bonifiant sa liste d'envoi. Il signale qu'en plus de l'avis public qui paraît dans *La Presse* et *The Gazette*, une lettre d'invitation est envoyée personnellement à chaque élu de la ville et des arrondissements, ainsi qu'à tout le personnel concerné. Au-delà des efforts déployés ponctuellement, l'idée est de favoriser la participation au début et tout au long du processus budgétaire, plutôt qu'uniquement en fin de parcours.

Après avoir remercié les personnes ayant fait une intervention, le président de la commission, M. Ward, invite les personnes qui ne seraient pas inscrites à intervenir si elles le désirent.

Mme Louise Constantin, comité d'action des citoyens et citoyennes de Verdun

Mme Constantin dit partager les opinions entendues précédemment. La question qu'elle soulève concerne la réduction de 1000 postes, évoquée par M. Lamontagne, et de l'économie de 300 M\$ à réaliser. M. Lamontagne précise que l'économie de 300 M\$ va se réaliser sur trois ans et provenir en partie seulement de la coupure de postes. D'autres éléments vont contribuer à ces économies, notamment la mise en commun de services entre les arrondissements.

Mme Constantin se dit préoccupée par cette volonté de réduire les effectifs alors que dans son arrondissement, celui de Verdun, on a dû faire appel aux services d'un bureau d'avocats parce que le Contentieux ne suffit pas à la demande. Elle s'inquiète du fait que ces coupures de postes peuvent impliquer des dépenses additionnelles pour combler les besoins dans les arrondissements, ce qui aurait pour effet de taxer doublement les citoyens dans les arrondissements.

Mme Constantin rappelle par ailleurs qu'au dernier budget, la Ville centre a gelé les transferts aux arrondissements, ce qui a placé certains d'entre eux dans l'obligation d'imposer une taxe locale augmentant ainsi le fardeau fiscal des citoyens. Elle conclut en souhaitant que les citoyens puissent se rapprocher de la prise de décision.

Concernant la préoccupation de Mme Constantin quant au recours à des services privés d'avocat, M. Ward précise que les arrondissements ont généralement des ressources à l'interne pour régler des problèmes courants et qu'ils peuvent aussi s'adresser au Contentieux de la Ville centre, mais il arrive parfois que des contraintes de temps obligent les arrondissements à se tourner vers l'extérieur.

M. Gibeau rappelle que dans chacune des ex-villes, il existait à l'époque un service d'assurances maintenant centralisé au Contentieux, ce qui fait que le volume de travail peut parfois faire en

sorte que les arrondissements doivent avoir recours à l'extérieur.

Quant à la question du fardeau fiscal, M. Ward explique que s'il y a eu l'an dernier un gel des transferts aux arrondissements, cette décision découlait d'une démarche générale de réduction des dépenses, un effort que les citoyens devraient apprécier. Par contre, si l'arrondissement décide d'offrir tout de même tel ou tel service, il a le pouvoir de recourir à une taxe locale pour le financer. M. Ward donne l'exemple de LaSalle qui a opté pour cette solution, alors que l'arrondissement avait connu une baisse de taxes de 4% l'année précédente.

Pour conclure la période de questions, M. Gibeau rappelle que les conseillers sont élus pour administrer, bien que ce soit aussi leur rôle de consulter, ce qu'ils font d'ailleurs tout au long de l'année. Ils le font de différentes façons, non seulement par la consultation publique, mais aussi par des tables de concertation ou simplement par l'écoute des citoyens. En retour, ils s'attendent à ce qu'on leur fasse confiance. M. Gibeau invite les citoyens à rencontrer leurs élus dans l'arrondissement.

Mme Constantin déplore le fait que trop souvent lorsque les citoyens s'adressent à la Ville centre, on les réfère à leur arrondissement et lorsqu'ils s'adressent à leur arrondissement, on les réfère à la Ville centre.

M. Ward invite Mme Constantin, en cas de doute quant au niveau de juridiction, à consulter directement le maire de son arrondissement qui siège d'office aussi bien au conseil de ville qu'au conseil d'arrondissement, ce qui fait qu'il sera en mesure de l'aiguiller.

6. Période de questions des membres de la commission

Mme Calderone complète les réponses à la question de Mme Constantin concernant le Contentieux, en indiquant qu'il est moins coûteux de consulter à l'externe ponctuellement que de financer un service permanent à l'interne.

M. Demers signale que les villes ont toujours procédé de cette façon, gérant les affaires courantes à l'interne et faisant appel au besoin à un bureau d'avocats spécialisé selon la nature de la cause à examiner.

En terminant, Mme Constantin précise que l'idée n'était pas de faire porter la discussion sur l'embauche de firmes extérieures, mais qu'il s'agissait simplement d'illustrer le fait qu'au moment où on parle d'abolir des postes, la ville centre ne dispose pas des ressources suffisantes pour répondre aux besoins des arrondissements et que ceux-ci doivent alors engager des dépenses supplémentaires pour compenser ce manque de ressources.

M. Ward tient à rassurer Mme Constantin quant à la coupure de 1000 postes qui se fera essentiellement par attrition et en jumelant certains services communs pour optimiser les ressources en place.

M. Lamontagne veut lui aussi rassurer Mme Constantin en rappelant que la réduction de 300 M\$ vise à améliorer l'efficacité de l'organisation et non pas à diminuer les services, ni à transférer des coûts d'une unité à l'autre, particulièrement de la Ville centre vers les arrondissements. Il s'agit de concentrer les efforts de la Ville dans le but de rendre aux citoyens des services de qualité et à moindre coût. Quant à la réduction de personnel, il ne s'agit pas de mises à pied, mais de coupures de postes par attrition et par des programmes de départ à la retraite. Il s'agit de trouver la façon de faire pour réaliser ces objectifs tout en maintenant les services.

M. Ward conclut en soulignant que tous travaillent dans le même but, assurer le bon fonctionnement de la machine avec de nouvelles idées.

Il rappelle enfin que la révision du processus budgétaire entreprise par le Service des finances répond aux attentes de la commission en proposant des échéanciers qui permettent aux citoyens de réagir tout au long du processus.

Il signale que les recommandations relatives à l'étude du processus budgétaire seront adoptées à la prochaine assemblée qui aura lieu le 12 juin 18 h 30 au même endroit.

Il remercie tous les participants, ainsi que M. Lamontagne et Mme Perreault du Service des finances, et les membres de la commission.

7. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Demers, appuyée par M. Claude Piquette, l'assemblée est levée à 21 h.

ADOPTÉ LE : 12 JUIN 2007

« original signé »

Bertrand A Ward
Président

« original signé »

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste